

Communiqué de presse

Bilan régional 2019 des déchets ménagers

Le tri continue de progresser en Corse

Le taux de tri affiche une nouvelle fois une hausse significative avec 4 points de plus par rapport à 2018, mais notre poubelle est encore constituée pour 70 % de déchets recyclables : tels sont les principaux enseignements du bilan 2019 des déchets ménagers produits et traités en Corse, que le SYVADEC vient de publier.

En 2019 en Corse, chaque habitant a produit 730 kg de déchets dits municipaux*, soit un volume total de 241 080 tonnes. C'est 1 % de plus qu'en 2018, ce qui correspond à l'évolution annuelle de population.

On produit 39 % de déchets en plus en Corse que la moyenne nationale, établie à 525 kg/an/habitant. Cette tendance s'explique par l'impact du tourisme, qui représente l'équivalent annuel de 25 % d'habitants supplémentaires. Ce volume reste néanmoins en deçà de la moyenne de 944 kg/an/habitant constatée dans les territoires très touristiques (données ADEME 2016).

* Les déchets municipaux sont les déchets collectés par les collectivités. Ils comprennent : les déchets des ménages, y compris les encombrants (hors gravats) ; les déchets produits par les petites entreprises (ou administrations) et collectés en même temps que les déchets des ménages (déchets dits « assimilés ») ; les déchets des communes (entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie, déchets des marchés).

> Le tri progresse encore

Le taux de tri s'établit à 36 % soit 266 kg/hab. en 2019 contre 32 % en 2018. [24% grâce au réseau de recyclerie et 11% par les collectes sélectives]

Pour la troisième année consécutive, les flux recyclables sont en nette augmentation : collectes sélectives (verre, papier, emballages, biodéchets) + 16 %, valorisables de recycleries + 15 % et biodéchets compostés à la source + 11%.

Ces résultats traduisent les effets des politiques de déploiement des collectes sélectives, de l'optimisation du tri en recyclerie et du plan compostage mis en œuvre par les intercommunalités et le SYVADEC.

La distribution de composteurs individuels et l'installation de composteurs partagés dans les cœurs de villages et les quartiers d'habitation ont permis, en 2019, de mettre au compost 9 kg de déchets par habitant qui auraient auparavant été jetés avec les ordures ménagères. Désormais, plus de 20 % de la population de l'île dispose d'une solution de compostage à la source de ses biodéchets.

> 70 % de la poubelle peut encore être triée

L'effort constant sur le tri a permis de diminuer le volume des ordures ménagères résiduelles destinées à l'enfouissement. Celui-ci reste cependant élevé : 425 kg/an/habitant contre 254 kg/an/habitant en moyenne nationale.

De manière générale, on trie moins en Corse que la moyenne nationale : seulement 1,5 emballage sur 10, 3 papiers sur 10 et 6 bouteilles de verre sur 10.

Les études de caractérisation menées en 2019 montrent ainsi que 70 % de ce qui est jeté aux ordures ménagères est constitué de déchets qui auraient pu être triés.

27 mai 2020

Déchets municipaux de Corse Bilan 2019

REPÈRES

BILAN GÉNÉRAL : le tri continue de progresser

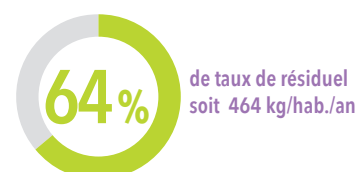
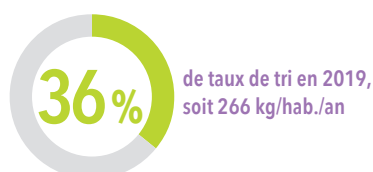
En 2019, la Corse a produit 241 080 tonnes de déchets municipaux*, soit 1 % de plus qu'en 2018, ce qui représente 2 125 tonnes de déchets supplémentaires traités par le SYVADEC et les intercommunalités.

Pour la troisième année consécutive, l'augmentation porte uniquement sur les flux recyclables : collectes sélectives +16 %, valorisables de recyclerie +15 %, biodéchets compostés à la source +11 %.

* Les déchets municipaux sont les déchets collectés par les collectivités. Ils comprennent : les déchets des ménages, y compris les encombrants (hors gravats) ; les déchets produits par les petites entreprises (ou administrations) et collectés en même temps que les déchets des ménages (déchets dits « assimilés ») ; les déchets des communes (entretien des espaces verts, nettoyage de la voirie, déchets des marchés).

LES CHIFFRES CLÉS 2019

730 KG de DMA/hab./an sont produits en moyenne en Corse
Données nationales : 525 kg/hab.
Source : ADEME (données 2017).

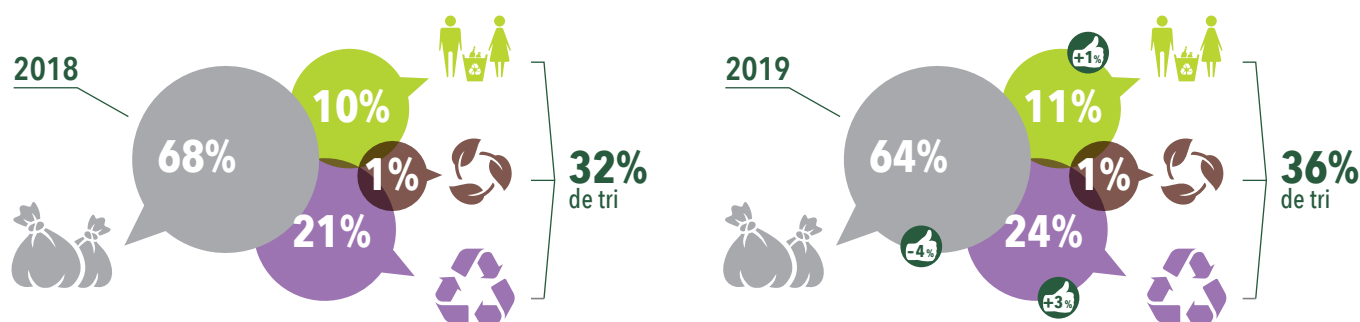


À SAVOIR : INTÉGRATION DE NOUVEAUX FLUX DANS LE TAUX DE TRI

À partir de cette année, le taux de tri de chaque territoire englobe l'ensemble des flux issus des filières dites spéciales (DDS, pneus, batteries...) ainsi que les déchets détournés à la source, conformément à la Décision d'exécution (UE) n° 2019 /1004 (biodéchets compostés par les habitants).

Ces flux ont été réintégrés de façon rétrospective à l'année 2018 pour permettre les comparaisons et évolutions.

L'ÉVOLUTION DU TAUX DE TRI ET DE RÉSIDUEL



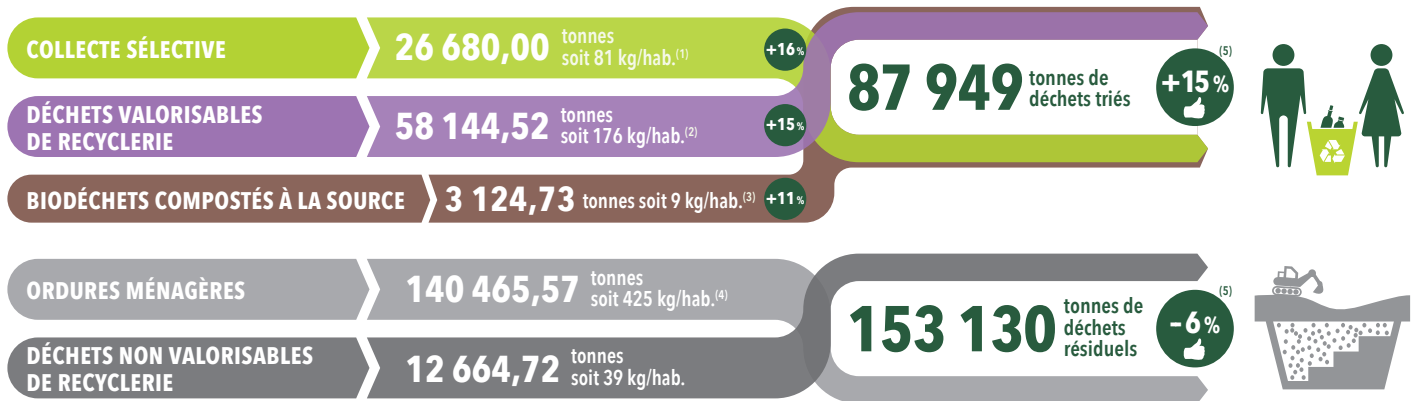
Valorisables Recyclerie et Textiles

Collectes Sélectives

Résiduels (OM / TV)

Biodéchets compostés

LA RÉPARTITION DES TONNAGES



(1) Données nationales : 109 kg/hab. (2) Données nationales : 162kg/hab. avec le résiduel. (3) Voir focus biodéchets. (4) Données nationales : 254 kg/hab. en moyenne. (5) Sur un an.



FOCUS SUR LES BIODÉCHETS COMPOSTÉS

En Corse, les biodéchets sont soit collectés séparativement par les intercommunalités, soit compostés par les habitants grâce aux composteurs distribués par le SYVADEC et les intercommunalités.

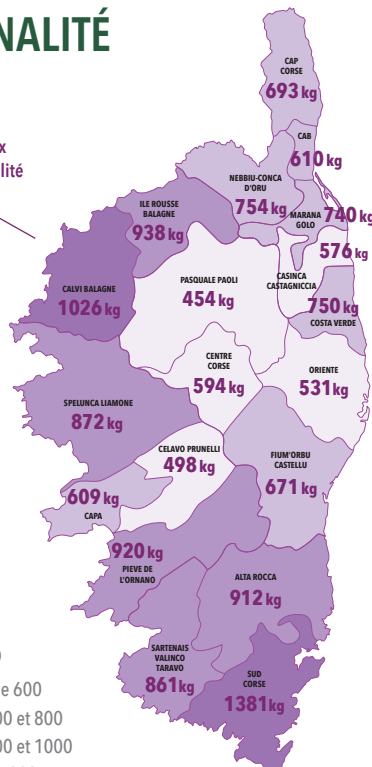
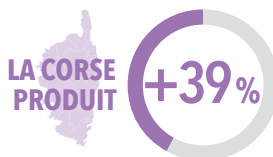


LE BILAN PAR INTERCOMMUNALITÉ

Source : SYVADEC

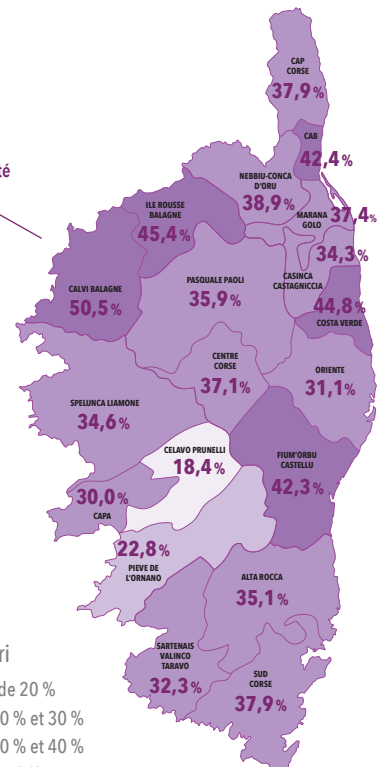
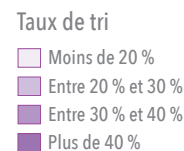
Production de Déchets Municipaux par habitant et par intercommunalité en 2019

En moyenne : 730 kg/hab.



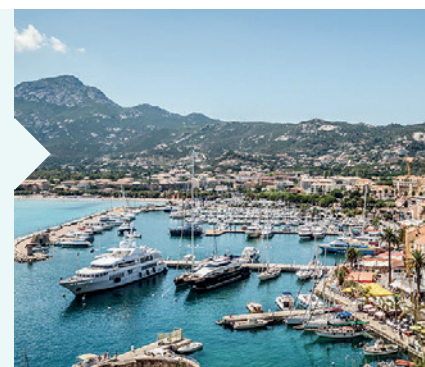
Taux de tri par intercommunalité en 2019

En moyenne : 36 %



FOCUS SUR L'IMPACT DU TOURISME

En haute saison, le tourisme génère 30,25 M de nuitées, ce qui représente l'équivalent de 82 876 habitants supplémentaires. Au plus fort de la saison touristique, c'est un surplus de 300 000 personnes par jour soit l'équivalent de la population Corse (Source ATC-INSEE 2017).



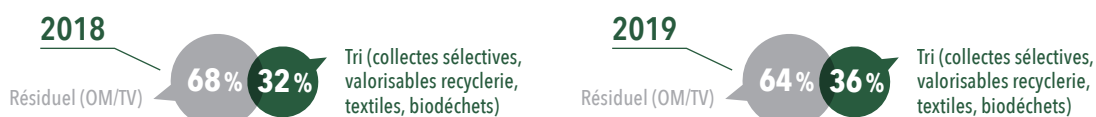
Caractérisation des Ordures Ménagères 2019

DÉCRYPTAGE

En 2019, la Corse a produit 241 080 tonnes de déchets ménagers. C'est 1 % de plus qu'en 2018, soit 2 125 tonnes de déchets supplémentaires traités par le SYVADEC et les intercommunalités.

Pour la troisième année consécutive, l'augmentation porte uniquement sur les déchets triés, qui progressent de 15 % par rapport à 2018, passant de 76 271 tonnes à 87 949 tonnes. Le taux de tri s'établit à 36 %.

ÉVOLUTION DU TAUX DE TRI



ZOOM SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis 2010, le SYVADEC mène chaque année deux campagnes de caractérisation* afin de déterminer la part et la nature de déchets recyclables encore présents dans les ordures ménagères (OM).

Elles ont plusieurs objectifs :

- établir la composition qualitative et quantitative des déchets résiduels et en suivre l'évolution ;
- évaluer l'efficacité des politiques déployées (prévention, collecte, nouvelles filières) ;
- déterminer la part de gisement pouvant faire l'objet d'actions de prévention, de collectes séparatives ou de recyclage.

* Modecom @Syvadec 2019

LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

PÉRIODE : Haute saison et basse saison.

TERRITOIRES : CAPA, CAB, Centre Corse, Sartenais-Valinco, Sud-Corse, Calvi-Balagne et Ile-Rousse Balagne.

TYPOLOGIE
DES SECTEURS



67 % Urbain et commercial
33 % Rural et touristique

NB : les données annuelles sont établies à partir des 7 territoires étudiés et extrapolées aux tonnages traités par le SYVADEC.

LES RÉSULTATS 2019

70 % DE LA POUBELLE POURRAIT ÊTRE TRIÉE ET RECYCLÉE

2018 2019

- Collecte sélective 39 %**
(papier, emballages, verre et cartons)
- Déchets résiduels 30 %**
- Biodéchets 19 %**
(déchets alimentaires)
- Déchets de recyclerie 7 %**
(DEEE, textiles, DDS, ...)
- Gaspillage alimentaire 5 %**
(produits alimentaires emballés)

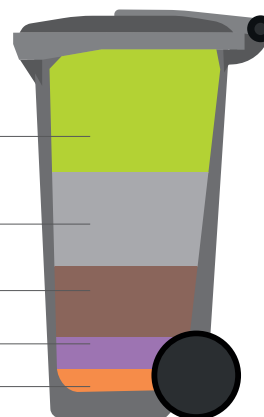
39 % / 38 % en 2018

30 % / 29 % en 2018

19 % / 22 % en 2018

7 % / 6 % en 2018

5 % / 4 % en 2018



À trier dans les bacs
ou points d'apport
volontaire.



À composter ou déposer
dans la poubelle
organique.



À déposer en recyclerie
ou dans les bornes
textiles.



Les plans d'actions développés autour des biodéchets et du compostage par le SYVADEC et les intercommunalités portent leurs fruits : ils ont permis de réduire leur part de 22,3 % en 2018 à 19,2 % en 2019.

GROS PLAN SUR LE TRI (emballages, papier, verre)

1/3 de notre poubelle est encore constitué d'emballages, de papier et de verre non triés.

QUE TRIENT LES HABITANTS EN MOYENNE ?

1,5 EMBALLAGE
sur 10

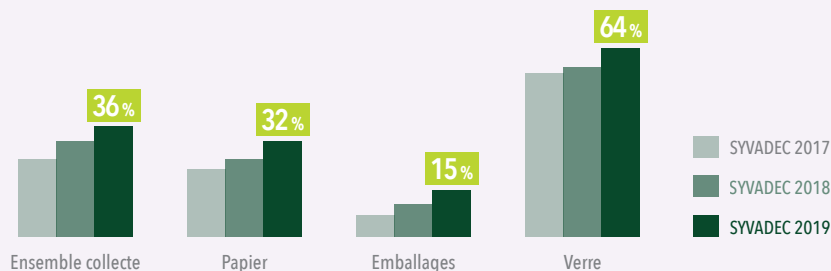
3 PAPIERS
sur 10

6 BOUTEILLES DE VERRE
sur 10

LE TRI EST EN PROGRESSION CONTINUE

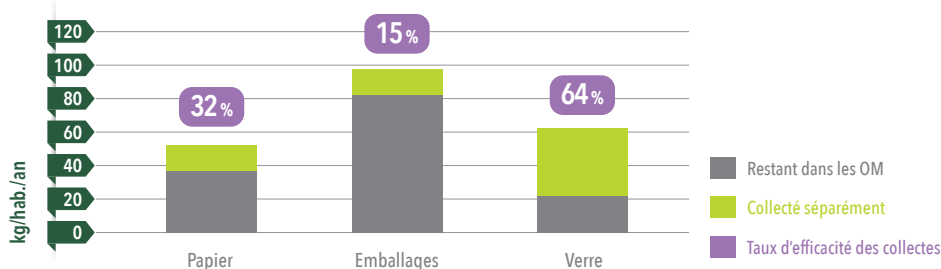
Les taux de captage globaux (ce qui est trié sur la production totale de déchets) sont passés de 25 % en 2017 à 36 % en 2019.

Le verre présente le taux de captage le plus élevé. Il est passé de 55 % en 2018 à 64 % en 2019.



LA MARGE DE PROGRESSION DU TRI EST IMPORTANTE

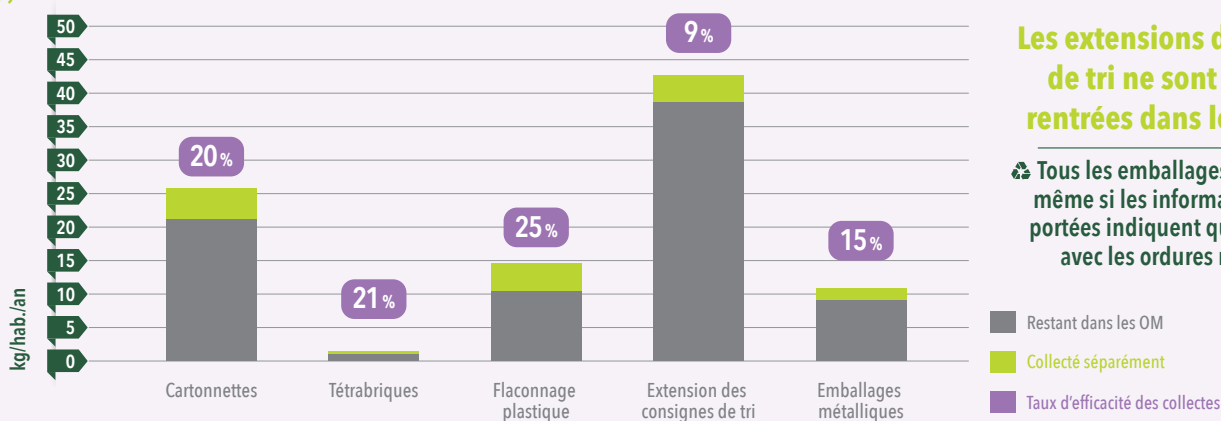
Les taux de captage par la collecte sélective des différents recyclables secs (papier, carton et matières issues du tri des emballages) restent *deux fois plus faibles que la moyenne nationale*. La collecte du verre suit une tendance encourageante et se situe légèrement en deçà du taux de captage constaté à l'échelle nationale (70 %). En revanche, seuls 32 % des papiers jetés sont triés, et seulement 15 % des emballages.



1/3 du verre
2/3 des papiers
85 % des emballages
encore jetés dans les ordures
ménagères et non triés



FOCUS SUR LE TRI DES EMBALLAGES



Les extensions des consignes de tri ne sont pas encore rentrées dans les habitudes

Tous les emballages se trient en Corse même si les informations qui y sont portées indiquent qu'il faut les jeter avec les ordures ménagères...

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE



L'échantillonnage et le tri des OM du SYVADEC ont été réalisés conformément aux normes AFNOR. Le respect de ces normes permet de garantir la représentativité des échantillons constitués à chacune des étapes de la caractérisation. Ces normes nationales permettent de comparer les résultats corses aux moyennes nationales.